



**Assemblée communale du 27 mai 2024**

## Rapport de gestion

Rédigé par le Conseil communal

---

Le Conseil communal vous rend compte ci-après de quelques projets réalisés en 2023 ainsi que de certains dossiers toujours en cours de traitement.

### 0. Bâtiments communaux

Quelques travaux réalisés :

#### a) à Villeneuve

- Remplacement des fenêtres sur la face sud du bâtiment de l'auberge communale de Villeneuve. Les nouvelles fenêtres en triple vitrage donnent une meilleure allure au bâtiment et répondent aux normes environnementales en vigueur.

#### b) à Surpierre

Grande salle :

- Le plan de travail a été adapté pour accueillir un four steamer professionnel, ceci afin de satisfaire aux besoins des usagers -ères ;
- Le variateur de vitesse de la ventilation a été remplacé à la suite de problèmes techniques ;
- Dans la cage d'escaliers qui mène à la scène, des travaux d'étanchéité ont été effectués pour assainir une infiltration d'eau provenant du terrain.

Ecole :

- Une main courante a été installée sous le perron de l'école pour améliorer la sécurité ;
- Une porte palière a été remplacée chez le locataire.

Bâtiment des Gottes :

- La baie vitrée et les fenêtres ont subi une révision technique afin de garantir leur étanchéité.

#### c) à Cheiry

- Dans le bâtiment de la Rochette, des travaux de remise en état des installations électriques ont été réalisés pour satisfaire les exigences OIBT – ordonnance sur les installations à basse tension ;
- A l'école, des adaptations techniques et matérielles ont été réalisées pour satisfaire aux besoins des élèves dans les vestiaires. Pour atténuer le bruit, des plaques phoniques de plafond ont été installées dans les locaux de la table de midi.

Dans l'ensemble des bâtiments, le conseil communal a procédé aux travaux de réparations et d'entretien courant.

## 2. Formation

### a. Ecoles enfantine et primaire

Au 31.12.2022, notre cercle scolaire comptait 99 enfants scolarisés et 104 au 31.12.2023.

La différence d'effectif n'est que de 5, mais c'est la répartition des élèves scolarisés à Cheiry qui a varié, entraînant un changement dans les transports. Déplacer au moins 25 enfants sur chacune des tournées n'était plus possible avec un bus de 23 places. Celui-ci a dû être remplacé par un deuxième bus de 33 places pour la rentrée 2023.

Sur le site de Cheiry, la salle de la Rotonde a été réaménagée pour accueillir la deuxième classe enfantine, ouverte à la rentrée 2023. Cette solution doit être considérée comme provisoire, car ce local n'a pas été pensé pour répondre à cet usage. De plus, les activités scolaires auxquelles il est destiné ne peuvent plus y avoir lieu. Il manque donc concrètement déjà une salle de classe.

A l'heure actuelle, la rentrée 2024 s'annonce avec un effectif de 113 élèves au total. **31** en 1H - 2H (=2 classes) et **82** en 3H à 8H (=4 classes). A relever que dès 87 élèves (effectif légal) inscrits au cycle primaire, il y a une ouverture de classe. Les effectifs peuvent donc encore évoluer à la hausse, si l'on considère le nombre de projets immobiliers en cours dans notre commune et qui pourraient se concrétiser.

## 3. Culture, sport et loisirs

Quelques travaux d'entretien :

- La place de sport sise à la Route Champ-Cavin à Surpierre a subi quelques réfections de l'enrobé avec le traitement des fissures. Le marquage de l'aire de jeux a été refait pour délimiter le terrain de basket et de street-hockey. Les buts de street-hockey ont également été remplacés ;
- Pour garantir la sécurité dans les différentes places de jeux, un nouvel apport de plaquettes de bois a été réalisé ;
- La taille et l'entretien des arbres & arbustes aux abords des places de jeux de Surpierre et de Villeneuve ont été faits en début d'année.

## 5. Prévoyance sociale

### a. Table de midi

Un accueil communal, appelé Table de midi, a démarré à la rentrée des vacances d'automne 2023. Il répond en partie à la demande des parents en besoin d'accueil extrafamilial pour les enfants scolarisés, dès la fin de l'école le matin jusqu'à la reprise l'après-midi.

Un local au rez-de-chaussée de l'école de Cheiry, utilisé également par divers intervenants extérieurs (enseignants d'appui, travailleur social, catéchiste) a été aménagé à cet effet. Mme Isabelle Sinner Mellina a été engagée comme accueillante et s'occupe des enfants de 2H à 7H

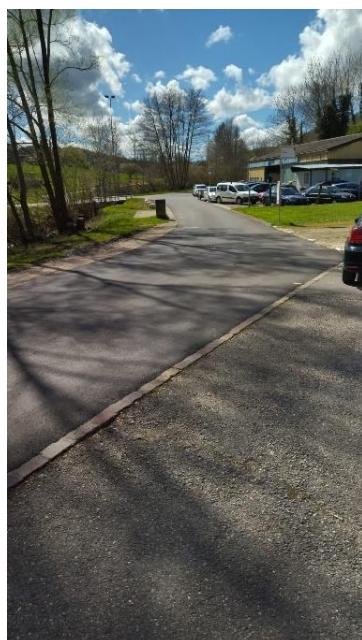
placés sous sa responsabilité. Les repas sont fournis par le restaurateur de Villeneuve, M. Marco Scalia.

Les prestations de la Table de midi sont soumises au règlement communal de subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour. Les parents peuvent donc prétendre à des tarifs adaptés à leurs revenus.

## 6. Trafic et télécommunications

### a. Travaux importants exécutés en 2023

- 1) Réfection de la route du Clos du Vua à Cheiry avec déplacement de l'arrêt de bus TPF :



- 2) Réfection du trottoir à la Route de la laiterie à Surpierre avec rajout de bordure pavée :



## b. Achat d'un deuxième radar pédagogique

Ceci pour étendre le nombre de points de contrôle.



## 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

### a. Eau potable

- Avancement du projet de nouvelle alimentation eau potable du Gros Marais secteur le Basset. (Bureau ingénieur mandaté pour établir le projet, demande d'offre et mise à l'enquête, but investissement mai 2024), (Bureau d'hydrogéologue pour la validation des zones de protection). Inspection périodique du laboratoire cantonal, préparation des documents, nettoyage des ouvrages.
- A la suite de l'inspection périodique du laboratoire, beaucoup de points sont négatifs. Mesure à réaliser : une analyse de risque complète de notre réseau d'eau potable, mise en place d'un programme d'autocontrôle, mise en place de clapet anti-retour sur les trop-pleins des puits Basset-Marais. Plan de prélèvement plus rapproché pour s'assurer un bon mélange des eaux du puits 100C trop de nitrate. Suppression de nos anciennes alimentations Marais Basset au 31.12.2024 pour cause d'énormément de non-conformités. Mise en service de notre nouvelle alimentation Gros-Marais avant le 31.12.2024.
- A la suite de plusieurs campagnes de prélèvements non-conformes qui ont chaque fois nécessité des mesures correctrices ainsi que de nouveaux prélèvements, le laboratoire exige la mise en place obligatoire d'une station de chloration au réservoir dans les plus brefs délais.
- Mise à jour du cadastre Aquafri (secteur Cheiry) sur le portail géographique du canton de Fribourg.

- Entretiens normaux, vanne de régulation (réducteur de pression), bornes hydrantes, contrôle de fuite, échange compteurs.
- Quelques fuites sur notre réseau de distribution ont été réparées, Impasse du Château à Cheiry, La Coulanne à Villeneuve.

**b. Eaux usées**

- Avancement du projet de mise en séparatif « Route de Lucens - Route de Granges » secteur Villeneuve. (Définir le montant de l'investissement pour les honoraires du bureau d'ingénieur concernant la phase projet ceci dans le but de faire une campagne de demande d'offre vers plusieurs bureaux d'ingénieurs en 2024).
- Avancement du projet en collaboration avec EMB récolte des eaux usées secteur Surpierre-Villeneuve en direction de la nouvelle STEP EMB. (Nouvelle STAP).
- Entretiens normaux, STAP (Villeneuve, Surpierre, Praratoud), curage dans divers secteurs (Pommey-Chapelle).

**c. Cimetières communaux**

La creuse d'un puits pour le Jardin des Souvenirs de Cheiry a été réalisée en urgence car le premier réceptacle, de dimension très réduite, était complet. La plaque de fermeture provisoire en pierre de la Molière du nouveau puits sera remplacée en 2024 par du granit.

**d. Constructions**

Le Conseil communal a enregistré 53 mises à l'enquête par l'application FRIAC (Fribourg autorisation de construire) durant l'année 2023 :

- 7 dossiers en préalable ;
- 9 dossiers en ordinaire ;
- 28 dossiers en simplifié dans la zone à bâtrir ;
- 9 dossiers en Simplifié hors zone à bâtrir.

Enfin, une trentaine de dossiers des années précédentes sont en cours car les travaux ne sont pas terminés.

**e. Révision des plans d'aménagement local (PAL)**

- Secteur Cheiry :

Le dossier de modification répondant aux conditions d'approbation fixées par la DAEC le 10 novembre 2021 - approuvé partiellement - a été mis à l'enquête publique en septembre 2022 pour une durée de 30 jours. Puis il a été envoyé par le secrétariat communal à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) le 11 octobre 2022 en 5 exemplaires pour examen final. Nous n'avons eu aucune nouvelle depuis cette date, le dossier est toujours en cours d'approbation dans les services cantonaux.

- Secteur Surpierre :

Le dossier de modification répondant aux conditions d'approbation fixées par la DAEC le 14.4.2021 - approuvé partiellement - a été mis à l'enquête publique en août 2023 pour une durée de 30 jours. Il a fait l'objet de 4 oppositions, dont deux ont été retirées à la suite de la séance de conciliation qui s'est déroulée dans nos locaux. Deux oppositions sont toujours en cours de traitement en interne. Le Conseil communal est en attente du retour des Propriétaires quant à la suite qu'ils entendent y donner.

- Secteur Villeneuve :

Le 15 mars 2024 a débuté l'enquête publique de l'adaptation du PAL suite à son approbation le 14 juin 2023 par la DIME, ainsi que des modifications supplémentaires apportées au dossier, ceci pour une durée de 30 jours. Il n'a fait l'objet d'aucune opposition et sera prochainement envoyé dans les services cantonaux pour examen final.

## 9. Exercice comptable 2023

### a. Introduction

Rappels :

- Art. 19 de la loi sur les finances communales :

<sup>1</sup> Par le rapport de gestion, le conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé.

<sup>2</sup> Le rapport de gestion est présenté à l'assemblée communale ou au conseil général en même temps que les comptes.

<sup>3</sup> L'assemblée communale ou le conseil général prend acte du rapport de gestion du conseil communal.

- Art. 7 (extrait) de la loi sur les finances communales :

d. crédit supplémentaire (art. 33 al. 3 LFCO, art. 33 OFC0)

<sup>1</sup> Le conseil communal est compétent pour décider d'un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à 15'000.- francs.

Toutefois, au vu de ce qui précède, le Conseil communal a décidé, dans son rapport, de ne pas présenter les variations qui excèdent 20% et dont la valeur est inférieure à CHF 1'500, aussi dans le but d'alléger le document et d'en améliorer sa lecture.

b. Bilans comparés – commentaires et remarques

Rubrique	Descriptifs	Comptes 2023		Budget 2023	
		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
1	<b>ACTIF</b>	<b>18'009'221.02</b>		<b>18'666'944.40</b>	
10	Patrimoine financier (PF)	5'717'802.55		6'367'785.65	
14	Patrimoine administratif (PA)	12'291'418.47		12'299'158.75	
2	<b>PASSIF</b>		<b>17'473'405.00</b>		<b>18'666'944.40</b>
20	Capitaux de tiers		7'287'330.46		8'322'348.78
29	Capital propre		10'186'074.54		10'344'595.62
	<b>Excédents actifs</b>	<b>535'816.02</b>			

Le Conseil communal a fait réévaluer l'immeuble des Gottes à Surpierre à la suite des travaux. En profitant de l'adaptation de la valeur de cet immeuble, le Conseil a réévalué la zone de l'école de Villeneuve à la baisse. Il s'agit de ne tenir compte que de la valeur du terrain dans l'optique d'une vente future (probablement en 2025).

La variation de cette opération est une diminution de valeur du patrimoine financier de CHF 112'008.95.

## Immeuble les Gottes

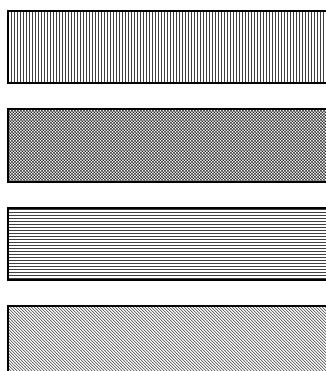
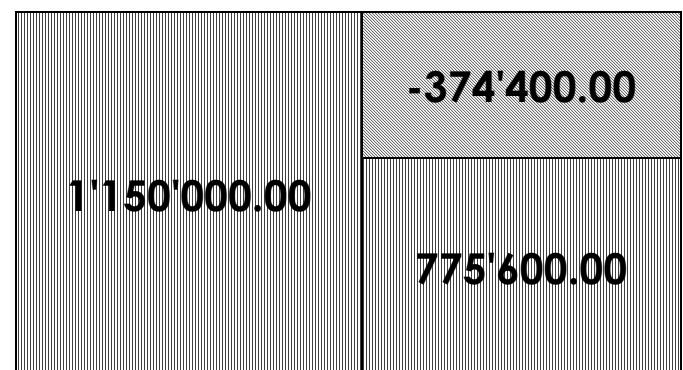
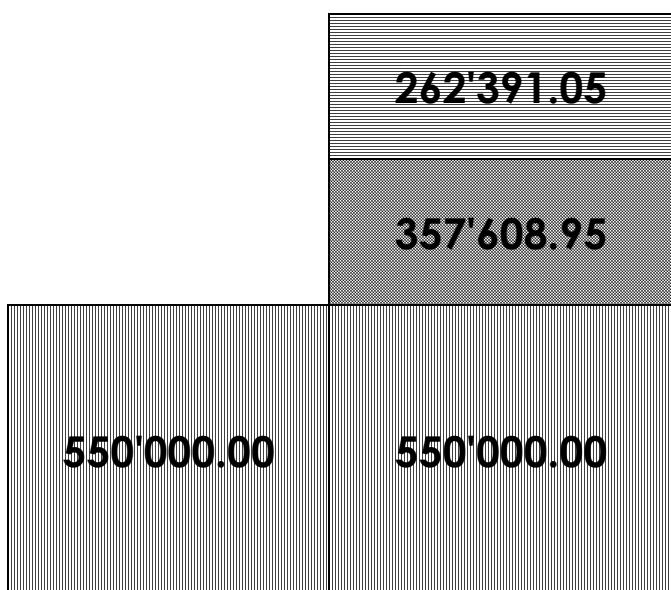
## Ancienne école de Villeneuve

Réévaluation

Avant	Après
550'000.00	1'170'000.00

Réévaluation

Avant	Après
1'150'000.00	775'600.00



Valeur initiale

Coût des travaux

Gain de valeur

Perte de valeur

**c. Comptes de résultats 2023 – commentaires et remarques**

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	714'349.19	163'613.88	692'739.95	168'751.60	622'262.28	247'787.11
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	655'647.83	532'789.30	121'544.05	36'660.00	109'703.83	58'405.26
2	FORMATION	1'553'341.73	192'527.90	1'530'568.66	189'964.00	1'489'359.82	194'336.90
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	29'481.15		38'969.49		17'935.85	
4	SANTÉ	524'668.65	4'571.20	516'612.95	2'000.00	480'983.90	4'911.70
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	575'211.00	4'850.20	587'932.90	13'550.00	532'906.25	3'565.00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	235'660.48	13'213.03	291'336.46	7'514.08	253'361.76	13'607.38
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TE	919'829.03	781'849.11	875'274.51	758'681.55	725'853.54	587'662.41
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	8'198.88	88.00	7'226.88	400.00	5'360.30	88.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	108'703.37	4'167'404.71	55'695.00	3'541'618.00	146'258.92	4'133'004.44
<i>Total charges</i>		<b>5'325'091.31</b>		<b>4'717'900.85</b>		<b>4'383'986.45</b>	
<i>Total revenus</i>			<b>5'860'907.33</b>		<b>4'719'139.23</b>		<b>5'243'368.20</b>
<i>Excédent charges</i>							
<i>Excédent revenus</i>			<b>535'816.02</b>		<b>1'238.38</b>		<b>859'381.75</b>

Rubriques	Comptes 2023		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total	5'325'091.31	5'860'907.33	4'717'900.85	4'719'139.23
Excédents		<b>535'816.02</b>		<b>1'238.38</b>

Les comptes de 2023 présentent un excédent de revenus de CHF **535'816.02** pour une augmentation de charges de CHF 607'190.46 et de revenus de CHF 1'141'768.10 par rapport au budget. Ces augmentations s'expliquent globalement comme suit et dont les explications détaillées sont données ci-après :

Comptes	Description	Charges	Revenus
1500	Service du feu communal		
1500.3811.00	Matériel pompiers - charges extraordinaires	177'308.72	0.00
1500.4510.00	Prélèvement au financement spécial défense incendie	0.00	73'911.00
1500.4841.00	Produit extraordinaire sur réévaluation	0.00	51'147.35
1620	Protection civile		
1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)	355'250.00	0.00
1620.4501.00	Prélèvement sur fonds PC	0.00	355'250.00
7101	Approvisionnement communal en eau	22'891.11	22'891.11
7900	Aménagement du territoire	30'266.17	0.00
9100	Impôts communaux ordinaires	42'813.65	526'799.53
9101	Impôts communaux spéciaux	0.00	109'673.80
<b>Total</b>		<b>628'529.65</b>	<b>1'139'672.79</b>

Ce bon exercice permet de dégager des liquidités qui permettront d'amortir les emprunts à termes sans devoirs les refinancer. Ceci diminuera la dette communale et permettra ainsi de répondre aux besoins en investissement futur plus sereinement.

Plus globalement, la bonne conjoncture fiscale associée à une bonne gestion financière de la Commune a permis de diminuer la dette par habitant par 2 depuis 2021 (de CHF 2'135.70 à CHF 1'083.35 par habitant).

Il est relevé que les investissements réalisés en 2023 ont pu être financés sans avoir recours à l'emprunt. Les dépenses d'investissement consenties en 2023 s'élèvent à CHF 474'423.70 moins CHF 80'498.45 de subventions et taxes.

Comptes	Descriptifs	Comptes 2023		Budget 2023			Explications / Commentaires
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Delta	
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>						
<b>0110</b>	<b>Législatif</b>						
0110.3102.00	Imprimés et publications	10'159.75	0.00	3'000.00	0.00	7'159.75	Budget sous-estimé et 3 assemblées au lieu de 2
<b>0210</b>	<b>Administration des finances et des contributions</b>						
0210.3130.00	Prestations de tiers - fiduciaire	36'867.80	0.00	30'600.00	0.00	6'267.80	Mise en place d'abacus, reprise en partie de la comptabilité suite à des pertes de données informatiques
0210.3611.00	Frais de perception impôts par le canton	51'519.75	0.00	35'000.00	0.00	16'519.75	Facturation des rattrapages des taxations de 2021 et 2022 (facturation 1.5% des impôts)
<b>0220</b>	<b>Administration communale</b>						
0220.3113.00	Matériel informatique	12'034.50	0.00	3'000.00	0.00	9'034.50	Solde des acomptes pour l'acquisition du nouveau serveur reçu en 2023 et non en 2022 - pas provisionné sur 2023 - retenue de CHF 2'000 jusqu'au fonctionnement du serveur à satisfaction.
0220.3118.01	Acquisition du logiciel Abacus (salaires)	11'031.45	0.00	0.00	0.00	11'031.45	Acquisition du logiciel Abacus repoussée en 2023 à cause du retard de livraison du serveur - montant non provisionné.

0220.3118.02	Acquisition du logiciel eSéances	11'840.90	0.00	0.00	0.00	11'840.90	Le Conseil a fait valoir sa compétence financière afin d'améliorer et de digitaliser les séances du Conseil. C'est une vraie amélioration de la gestion des flux des informations.
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	12'159.90	0.00	0.00	0.00	12'159.90	Toutes les heures de régies en lien avec les dépannages informatiques - Notamment en lien avec les pertes de données et le mauvais fonctionnement du serveur.
<b>0292</b>	<b>Grande salle - Surpierre</b>						
0292.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	8'034.00	0.00	0.00	0.00	8'034.00	Achat et pose d'un steamer - élément budgété à l'entretien du bâtiment
0292.4472.00	Revenu locatif de la salle communale	0.00	-1'797.50	0.00	0.00	1'797.50	Location de la grande salle non budgété
<b>0295</b>	<b>Bâtiment de l'auberge - Cheiry</b>						
0295.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	3'357.30	0.00	700.00	0.00	2'657.30	Croisement de comptabilisation avec le compte 0295.3111.00 dû à la nature du matériel acquis pour l'auberge.
0295.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	10'539.70	0.00	8'000.00	0.00	2'539.70	Augmentation des coûts des énergies malgré la mise en place de la gestion des stocks de mazout.
0295.3144.00	Entretien des bâtiments	5'342.95	0.00	3'500.00	0.00	1'842.95	Réparation non planifiable - changement d'un urinoir à l'auberge.
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE</b>						
<b>1500</b>	<b>Service du feu communal</b>						
1500.3170.02	Frais d'intervention	1'536.60	0.00	0.00	0.00	1'536.60	Pas de montant prévu au budget
1500.3811.00	Matériel pompiers - charges extraordinaires	177'308.72	0.00	0.00	0.00	177'308.72	Remise du matériel à l'ADIS

1500.4260.00	Remboursement et participations de tiers	0.00	-6'910.45	0.00	0.00	6'910.45	ADIS rétrocession sur comptes de fonctionnement 2023
1500.4470.00	Revenu locatif	0.00	-8'662.40	0.00	-2'000.00	6'662.40	Mise à jour des locations selon convention avec l'ADIS
1500.4510.00	Prélèvement au financement spécial défense incendie	0.00	-73'911.00	0.00	0.00	73'911.00	Compensation pour la remise du matériel à l'ADIS
1500.4841.00	Produit extraordinaire sur réévaluation	0.00	-51'147.35	0.00	0.00	51'147.35	Compensation pour la remise du matériel à l'ADIS
<b>1620</b>	<b>Protection civile</b>						
1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)	355'250.00	0.00	0.00	0.00	355'250.00	Remboursement au Canton des taxes compensatoires pour les locaux de la protection civile
1620.4501.00	Prélèvement sur fonds PC	0.00	-355'250.00	0.00	0.00	355'250.00	Dissolution du fond pour les taxes compensatoires pour locaux de la protection civile
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>						
<b>2110</b>	<b>Ecole primaire I (école enfantine)</b>						
2110.3612.00	Participation au cercle scolaire - frais généraux	6'017.00	0.00	4'000.00	0.00	2'017.00	Répartition différente - plus de frais au primaire I largement contrebalancé au primaire II
2110.3612.01	Participation au cercle scolaire - transports	27'657.00	0.00	20'000.00	0.00	7'657.00	Répartition différente - plus de frais au primaire I largement contrebalancé au primaire II
<b>2170</b>	<b>Ecole de Surpierre</b>						
2170.3160.00	Loyer salle de la cure	4'800.00	0.00	0.00	0.00	4'800.00	Oubli de la location de la salle de paroisse de CHF 2'400 /an - rattrapage de 2 années
<b>2171</b>	<b>Ecole de Cheiry</b>						
2171.3010.00	Traitement du personnel communal	1'572.05	0.00	0.00	0.00	1'572.05	L'employé de Commune a repris l'entretien des extérieurs
<b>2196</b>	<b>Cercle scolaire intercommunal</b>						

2196.3170.00	Frais administratifs et autres frais	8'929.20	0.00	7'060.00	0.00	1'869.20	Service du médecin cantonal SMC non budgété CHF 1'773.30.
2196.4260.01	Participation des parents aux repas	0.00	-3'480.00	0.00	0.00	3'480.00	Oubli au budget.
<b>2200</b>	<b>Ecoles spécialisées</b>						
2200.3611.00	Part aux mesures pédago-thérapeutiques	11'170.00	0.00	8'046.95	0.00	3'123.05	Charge liée.
<b>4</b>	<b>SANTÉ</b>						
<b>4330</b>	<b>Service médical des écoles</b>						
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	4'205.10	0.00	2'500.00	0.00	1'705.10	Budget sous-évalué.
4330.4260.00	Participation des parents	0.00	-4'571.20	0.00	-2'000.00	2'571.20	Difficilement planifiable.
<b>5</b>	<b>PRÉVOYANCE SOCIALE</b>						
<b>5451</b>	<b>Structures d'accueil extrafamilial de jour</b>						
5451.3632.00	Subvention accueil extrascolaire	6'434.40	0.00	4'500.00	0.00	1'934.40	Participation à un accueil extrascolaire à Fribourg pour enfant - subventionnement selon règlement.
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	15'295.00	0.00	0.00	0.00	15'295.00	Gardes d'enfants dans diverses crèches - subventionnement selon règlement entré en vigueur en 2023.
<b>5721</b>	<b>Aide matérielle à bien plaisir</b>						
5721.3199.00	Participation de la commune - aide spéciale (couches culottes)	5'425.00	0.00	0.00	0.00	5'425.00	Oubli au budget - aide communale pour les couches 10 CHF/mois selon règlement.
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>						
<b>6150</b>	<b>Routes communales</b>						
6150.3141.01	Service hivernal par des tiers	11'034.40	0.00	5'000.00	0.00	6'034.40	Entreprise de déneigement en plus y compris services de piquets - non budgété.

6150.4260.00	Remboursements et participations de tiers	0.00	-6'101.10	0.00	-1'000.00	5'101.10	Participation de Valbroye pour le déneigement et vente du chemin communal à le Marais (Surpierre) parcelle 633.
<b>6210</b>	<b>Infrastructures de transports publics</b>						
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	10'343.00	0.00	8'328.00	0.00	2'015.00	Charge liée.
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>						
<b>7101</b>	<b>Approvisionnement communal en eau</b>						
7101.3000.00	Traitement du conseil communal	7'500.00	0.00	6'000.00	0.00	1'500.00	Pas de commentaire particulier.
7101.3010.00	Salaires du personnel communal	6'037.35	0.00	2'500.00	0.00	3'537.35	Salaire du fontainier et de l'employé de Commune pour l'entretien - budget sous-estimé.
7101.3105.00	Achats d'eau pour revente	2'201.30	0.00	0.00	0.00	2'201.30	Refacturation de Valbroye de la vente d'eau à Treize Cantons.
7101.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	20'037.05	0.00	13'000.00	0.00	7'037.05	Essentiellement l'électricité pour les pompages - budget sous-estimé.
7101.3130.01	Frais de télécommunication, télégestion	6'130.40	0.00	1'500.00	0.00	4'630.40	Oubli des frais de télégestion au budget.
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	54'378.15	0.00	42'500.00	0.00	11'878.15	Hors budget : 1- Travaux urgents de mise en conformité en lien avec l'inspection du SAAV, pose de 3 clapets anti-retour y compris fouilles au Basset. 2- 2 fuites sur le réseau communal
7101.4260.00	Facturation du service à des tiers	0.00	-3'227.93	0.00	0.00	3'227.93	Refacturation des relevés des conduites selon règlement - non budgéte

7101.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC	0.00	-83'657.91	0.00	-66'516.34	17'141.57	Le coût de l'eau ne permet pas de compenser les frais d'exploitation, cela sera corriger en 2024 avec le nouveau règlement.
<b>7201</b>	<b>Traitement communal des eaux usées</b>						
7201.3000.00	Traitement du conseil communal	2'560.00	0.00	1'000.00	0.00	1'560.00	Budget sous-évalué - projet en cours
7201.3137.00	TVA au taux forfaitaire	10'195.16	0.00	5'200.00	0.00	4'995.16	Budget sous-évalué - l'augmentation des taxes n'a pas été prise en compte
7201.4240.01	Taxes de base	0.00	-123'667.10	0.00	-100'000.00	23'667.10	Imprécisions budgétaire – 1 <sup>ère</sup> année du nouveau règlement.
7201.4240.03	Taxes pollutives	0.00	-22'224.12	0.00	-15'000.00	7'224.12	Imprécisions budgétaire – 1 <sup>ère</sup> année du nouveau règlement.
7201.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC	0.00	-52'670.14	0.00	0.00	52'670.14	Prélèvement de la part déjà amortie et réévaluées
<b>7301</b>	<b>Gestion communale des déchets</b>						
7301.3010.00	Salaires du personnel communal	15'162.00	0.00	12'400.00	0.00	2'762.00	Remplacement d'un employé à l'assurance
7301.3130.02	Ramassage des déchets végétaux	12'526.20	0.00	10'000.00	0.00	2'526.20	Pas de commentaire particulier
7301.3137.00	TVA si soumis	4'843.71	0.00	3'100.00	0.00	1'743.71	Pas de commentaire particulier
7301.3300.00	Amortissements	2'573.84	0.00	0.00	0.00	2'573.84	Doit être comptabilisé avec le 3300.30
7301.4240.00	Taxe de base	0.00	-58'591.08	0.00	-10'000.00	48'591.08	Mal comptabilisé aurait dû être séparé avec la taxe d'utilisation forfaitaire
7301.4250.00	Recyclage, ramassage verres, papier, ferraille	0.00	-4'785.59	0.00	0.00	4'785.59	Pas de commentaire particulier
<b>7710</b>	<b>Cimetières communaux</b>						

7710.3010.01	Salaire du concierge	3'000.00	0.00	0.00	0.00	3'000.00	Les heures de M. Corboud sont séparées de celles de M. Causaz
7710.3130.00	Creuses des tombes	4'749.60	0.00	0.00	0.00	4'749.60	Le CC a décidé de séparer le coût des creuses des frais d'entretien
7710.4240.00	Taxes d'inhumation et de désaffectation	0.00	-5'635.00	0.00	-4'000.00	1'635.00	Pas de commentaire particulier.
<b>7900</b>	<b>Aménagement du territoire</b>						
7900.3000.00	Traitements du conseil communal	10'345.59	0.00	2'000.00	0.00	8'345.59	Au budget il manquait les heures du conseiller en charge du dicastère des constructions.
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	44'941.25	0.00	30'000.00	0.00	14'941.25	Travaux plus conséquents pour traiter et essayer de finaliser les 3 PAL.
7900.3132.05	Mensurations officielles	6'199.30	0.00	0.00	0.00	6'199.30	Facturation de la nouvelle mensuration de Chapelle par le service du cadastre.
7900.3132.06	Permis de construire	7'025.00	0.00	4'000.00	0.00	3'025.00	Pas de commentaire particulier
7900.4240.01	Enquêtes simplifiées	0.00	-9'010.00	0.00	-5'000.00	4'010.00	Pas de commentaire particulier
<b>8</b>	<b>ÉCONOMIE PUBLIQUE</b>						
<b>8200</b>	<b>Domaine forestier communal</b>						
8200.3010.00	Salaires du personnel communal	2'527.75	0.00	0.00	0.00	2'527.75	Entretien du domaine forestier communale - chemins
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>						
<b>9100</b>	<b>Impôts communaux ordinaires</b>						
9100.3180.00	Réévaluations sur créances	39'800.00	0.00	0.00	0.00	39'800.00	Augmentation de réévaluations sur créances et à l'augmentation des débiteurs.
9100.4000.10	Impôts sur le revenu des personnes physiques - années précédentes	0.00	-235'512.90	0.00	0.00	235'512.90	Rattrapage sur les impôts 2021 et 2022.
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital	0.00	-66'551.45	0.00	-50'000.00	16'551.45	Environ CHF 16'500 de plus sur les prestations en capital

9100.4001.10	Impôts sur la fortune des personnes physiques - années précédentes	0.00	-84'698.05	0.00	0.00	84'698.05	Rattrapage sur les impôts des années précédentes.
9100.4002.00	Impôt à la source	0.00	-29'033.45	0.00	-22'000.00	7'033.45	Difficilement planifiable.
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales - année fiscale	0.00	-35'706.75	0.00	-9'500.00	26'206.75	Difficilement planifiable.
9100.4010.10	Impôts sur le bénéfice des personnes morales - années précédentes	0.00	-45'312.50	0.00	0.00	45'312.50	Difficilement planifiable.
9100.4611.00	Compensation cantonale de base - Réforme fiscale	0.00	-7'974.18	0.00	0.00	7'974.18	Pas de commentaire particulier
<b>9101</b>	<b>Impôts communaux spéciaux</b>						
9101.4023.00	Impôt sur les mutations	0.00	-232'506.85	0.00	-115'000.00	117'506.85	Difficilement planifiable
<b>9500</b>	<b>Part aux recettes sans affectation, autres</b>						
9500.3130.00	Provision d'encaissement pour impôts sur les véhicules à moteur	2'277.30	0.00	0.00	0.00	2'277.30	Pas de commentaire particulier
<b>9610</b>	<b>Intérêts</b>						
9610.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	14'995.95	0.00	9'500.00	0.00	5'495.95	Difficilement planifiable
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants	0.00	-37'074.45	0.00	-9'000.00	28'074.45	Difficilement planifiable
<b>9900</b>	<b>Postes non ventilables</b>						
9900.4861.00	Produits extraordinaires/postes non ventilables	0.00	-68'691.30	0.00	0.00	68'691.30	Dissolution de la provision de la caisse de pension de l'Etat de Fribourg - part du secondaire payée avec les frais du CO.

**d. Compte des engagements- commentaires et remarques**

	Dépense en 2023	Dépense totale	Budget voté	Remarques et/ou subventions touchées
<b>0294 Bâtiment de l'auberge - Villeneuve</b>				
0294.5060.00 Auberge Villeneuve - cuisine appartement + fenêtres	25'967.85	25'967.85	48'000.00	Cuisine posée. Fenêtres en cours de finalisation.
<b>0295 Bâtiment de l'auberge - Cheiry</b>				
0295.5060.00 Auberge Cheiry - cellules froides et congélation	0.00	0.00	45'000.00	Dossier de demande d'autorisation en cours d'élaboration.
<b>2170 Ecole de Surpierre</b>				
2170.5030.00 Aménagement place de jeux Surpierre Grande Salle	2'187.55	21'754.60	25'000.00	Investissement gardé ouvert afin de compléter les aménagements.
<b>2171 Ecole de Cheiry</b>				
2171.5040.00 Rénovation façades complexe scolaire	0.00	86'455.60	95'000.00	Engagement terminé et dans le budget.
2171.5040.01 Pavillon scolaire provisoire Cheiry	0.00	0.00	280'000.00	Reporté en attente du besoin éventuel.
2171.5290.00 Crédit d'étude agrandissement école Cheiry	980.10	13'980.10	50'000.00	En cours.
<b>3410 Sport</b>				
3410.5040.00 Construction hangar - vestiaires sportifs Villeneuve	0.00	0.00	245'000.00	Etude en cours – répartition des coûts à venir avec le compte 6150.5040.00.
<b>6150 Routes communales</b>				
6150.5010.02 Chemin déchetterie Surpierre	5'331.15	5'331.15	55'000.00	Etablissement du projet routier en cours
6150.5010.03 Chemin de Crète-Roches Surpierre	0.00	3'051.95	20'000.00	Exécution en cours – fin des travaux prévu en juin 2024.
6150.5010.05 Eclairage public Surpierre	60'457.40	60'472.40	65'000.00	Engagement terminé.
6150.5010.06 Entretien chemin Clos du Vua Cheiry	84'956.00	84'956.00	85'000.00	Engagement terminé.
6150.5010.12 Surpierre trottoir - passage route de la Laiterie	2'225.10	2'225.10	50'000.00	Engagement terminé – facturation en cours.
6150.5040.00 Construction hangar - vestiaires sportifs Villeneuve	35'798.85	37'074.55	445'000.00	Autorisation de construire réceptionnée. Redimensionnement du projet en cours de réflexion.

6150.6100.00 Participation de tiers - rte du Clos du Vua Cheiry	-3'900.00			Participation du canton sur leur domaine public – patte d'oie
<b>7101 Approvisionnement communal en eau</b>				
7101.5031.01 Construction réseau Surpierre <sup>1</sup>	78'138.90	2'379'181.33	1'950'000.00	Refacturation à Cheiry et subventions 575'853.28.
7101.5031.02 Construction réseau Cheiry	9'281.95	2'565'366.81	2'555'000.00	Engagement terminé et clôt. Subventions 405'530.15
7101.5031.04 Villeneuve - conduite d'eau route de Lucens	32'426.20	32'426.20	45'000.00	Engagement en cours de finalisation.
7101.6340.00 Subvention ECAB	-6'900.00	-148'857.90		Subventions bornes hydrantes beauregard.
7101.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés	-6'948.00	-11'302.35		Taxes de raccordement.
<b>7201 Traitement communal des eaux usées</b>				
7201.5030.04 Cheiry - bois des Contens - mise à l'aire libre EC	28'630.55	28'630.55	27'500.00	Engagement terminé et clôt.
7201.5032.00 Mise en conformité EU Villeneuve / crédit d'étude	16'251.70	38'509.80	35'000.00	Engagement terminé et clôt. Léger dépassement d'un peu plus de 10% lié aux inspections préliminaires plus conséquentes.
7201.5032.01 Mise en séparatif route de Lucens Villeneuve étape 1	41'750.80	41'750.80	40'000.00	Engagement terminé et clôt. Conforme au budget.
7201.6310.00 Subvention - Cheiry - bois des Contens (report 12.2022)	-22'904.45	- 22'904.45		Subvention cantonale
7201.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés	-27'840.00	-55'110.00		Taxes de raccordement.
<b>7301 Gestion communale des déchets</b>				
7301.5033.00 Aménagement déchetterie Cheiry	0.00	26'242.65	136'500.00	En attente jusqu'à la finalisation du projet en lien avec l'école de Cheiry.
<b>7710 Cimetières communaux</b>				
7710.5010.00 Chemin piétonnier cimetière Surpierre	0.00	24'395.00	30'000.00	Engagement terminé et clôt. Conforme au budget.
<b>7900 Aménagement du territoire</b>				

7900.5030.00 Entretien place restaurant/cimetière Cheiry	1'090.05	35'071.55	45'000.00	Engagement terminé et clôt en 2024. Conforme au budget.
7900.5090.00 Investigations sites pollués Villeneuve	350.00	34'161.65	36'000.00	Décision de classement du site pollués des Ouches reçue. En attente de réception des subventions cantonale et fédérale.
7900.5290.00 Révision PAL Surpierre complément	0.00	24'523.15	25'000.00	Engagement terminé et clôt. Conforme au budget.
7900.5290.01 Villeneuve - PAD Le Pommey	14'293.60	14'293.60	25'000.00	Etude et validation en cours.
7900.5290.02 Aménagement territoire - concept Valtraloc	34'305.95	34'305.95	55'000.00	Etude et validation en cours.
7900.6310.00 Subventions décharge "Maupas"	-12'006.00	-28'014.00		Subvention fédérale.
<b>9990 Clôture</b>				
9990.5900.00 Report de recettes au bilan	80'498.45			Report au bilan
9990.6900.00 Report de dépenses au bilan		474'423.70		Report au bilan

<sup>1</sup>Le crédit n'est pas dépassé. La Commune de Surpierre avant le 01.01.2021 a refacturé à la Commune de Cheiry CHF 575'853.28 selon la convention établie, soit des dépenses réelles pour CHF 1'803'466.95 au 31.12.2023. Le Conseil communal peut encore dépenser un peu plus de CHF 145'000.00 pour finaliser la modernisation du réseau d'adduction d'eau en conformité avec le PIEP communal (plan des infrastructures d'eau potable).

## e. Présentation des 8 indicateurs financiers

### 1 Taux d'endettement net

39.21% < 100% -> bon

### 2 Degré d'autofinancement

67% < 100% -> récession / le prélèvement sur les fonds et financements spéciaux et le paiement du fonds PC influencent de façon négative cet indicateur.

### 3 Part des charges d'intérêts

0% < 4% -> bon

### 4 Dette brute par rapport aux revenus

86% entre 50% et 100% -> bon

### 5 Proportion des investissements

9% < 10% -> effort d'investissement faible / l'année 2023 est une année transitoire avant de consentir d'importants investissements.

### 6 Part du service de la dette

4% < 5% -> charge faible

### 7 Dette nette par habitant en francs

CHF 1083.35 entre 1'001 et 2'500 -> endettement moyen

### 8 Taux d'autofinancement

5% < 20% -> mauvais / le prélèvement sur les fonds et financements spéciaux et le paiement du fonds PC influencent de façon négative cet indicateur.

Les indicateurs financiers tels que présentés permettent d'apprécier la santé de la Commune sur l'exercice 2023 uniquement.

Globalement ils confirment le bon résultat de l'année écoulée.